

Mon numéro : 2 99 99 99 999 999 99
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
MARTIN MELANIE

CPAM HD FLUX ENTRANTS 5 RUE DU FACTEUR CHEVAL
TSA 99 998 91008 EVRY CEDEX
1000218456 6308 97
eco'pli CI 219D 29.04.21 59 LILLE CTC

Mme
RES TEST TEST YYY
02 B RUE DES XXXXXXXXX
37710 VILLE TEST

Le 29/04/2021



> VOTRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Madame MELANIE MARTIN,

Les autorités sanitaires recommandent une **troisième injection de vaccin contre la Covid-19 pour les personnes suivantes** :

- ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts¹ ;
- dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;
- au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas de ces catégories ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif.

Si vous êtes bien concernée :

- Vous avez déjà reçu deux injections de vaccin, vous pouvez recevoir cette troisième injection :
 - 4 semaines après votre deuxième injection ;
 - ou le plus rapidement possible si ce délai est dépassé.

Cette troisième injection peut vous être administrée par votre équipe de soins habituelle (par exemple dans votre structure de dialyse) ou dans n'importe quel centre de vaccination sur présentation d'une prescription médicale ou de ce courrier.

- Vous avez reçu une seule injection et vous avez prochainement rendez-vous pour la deuxième injection, un rendez-vous pour une troisième injection vous sera donné par le centre ou l'hôpital au moment où vous serez vaccinée.
- Vous n'avez pas encore été vaccinée, vous êtes toujours prioritaire pour la vaccination sur la base de trois injections.

¹ antimétabolites (Cellcept®, Myfortic®, mycophénolate mofétil, Imurel®, azathioprine) et Anti-CD20 (rituximab : Mabthera®, Rixathon®, Truxima®).

Vous pouvez obtenir un rendez-vous en centre de vaccination :

- par téléphone, au **0 800 009 110** (numéro gratuit 7j/7 de 6h à 22h) ;
- depuis le site sante.fr, qui vous orientera vers les sites de prise de rendez-vous.

En cas d'impossibilité d'obtenir un rendez-vous de troisième injection dans le délai imparti, vous pouvez en dernier recours contacter le numéro vert coupe-file au 0 800 009 110 (service & appel gratuits, 7j/7, de 8h à 20h).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à en parler avec votre équipe de soins ou avec votre médecin.

De plus, pour mieux protéger les patients sévèrement immunodéprimés vis-à-vis de la Covid-19, les autorités sanitaires² recommandent la vaccination des **personnes** (à partir de l'âge de 16 ans) **vivant sous leur toit et de celles contribuant à leur prise en charge** (personnels de santé, aides à domicile, auxiliaires de vie, etc.). Elles sont également prioritaires pour la vaccination contre la Covid-19 et doivent être vaccinées le plus tôt possible.



Important : Même si vous êtes vaccinée vous devez, en raison de votre pathologie qui affaiblit votre protection immunitaire et limite l'effet protecteur de la vaccination, veiller au strict maintien des gestes barrières.

Pour plus d'informations, vous pouvez :

- consulter le site ameli.fr,
- appeler le **0 800 009 110** (service & appel gratuits, ouvert 7j/7, de 6h à 22h),
- prendre contact avec les associations de patients dédiées à votre maladie, qui pourront vous apporter informations et soutien.

Nous adressons, en parallèle de ce courrier, une information à l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes afin qu'ils soient sensibilisés au fait de vous accompagner dans votre démarche.

Avec toute mon attention,

le Médecin-conseil national

² Avis de la Haute Autorité de santé du 29 avril 2021

L'envoi de cette invitation s'inscrit dans le cadre du traitement de données dénommé "Si Vaccin Covid" mis en oeuvre par l'Assurance Maladie et la Direction Générale de la Santé. Ce traitement de données a pour finalité d'assurer l'organisation, la traçabilité et le suivi de la vaccination contre la Covid-19. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition sur une partie du traitement. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur www.ameli.fr/mention-information-si-vaccin-covid